



Rouen, le 20 novembre 2017

0% d'augmentation en 2018 *

Madame, Monsieur,

Dans un contexte où les dépenses de santé ne cessent d'augmenter, et malgré les nouveaux transferts de charges vers les Mutuelles dont la hausse du forfait journalier de 2 €.

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle BOISSIERE a pris la décision de maintenir le barème des cotisations* à l'identique pour 2018. Cette décision fait suite à 3 années de stabilité de nos tarifs.

Par cette décision, le Conseil d'Administration souhaite mettre en avant la solidarité et la défense du pouvoir d'achat de ses adhérents. Espérons que de nouvelles mesures ne remettent pas en cause l'équilibre fragile des régimes Santé des Mutuelles.

Vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments mutualistes les meilleurs.

Le Conseil d'Administration.

* Sauf évolution liée à l'âge.

NB : Nous profitons de ce courrier pour vous présenter notre nouveau logo qui sera déployé dans les prochaines semaines.